



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 18 - NOVEMBRE 2019

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2019

DDCSPP

- JS

DGFP

- DDFIP 11

SOMMAIRE

DDCSPP

JS

Arrêté préfectoral n° DDCSPP-JS-2019-240 portant agrément de l'association sportive « Vita Pause » conformément aux dispositions des articles L. 121-4, R. 121-1 et R. 121-2 du code du sport.....1

DGFP

DDFIP 11

Grille tarifaire des locaux professionnels applicable en 2020.....2

Arrêté préfectoral n° DDCSPP-JS-2019-240
portant agrément de l'association sportive « Vita Pause »
conformément aux dispositions des articles L.121-4, R.121-1 et R.121-2 du code du sport.

La Préfète de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au fonctionnement des associations ;

Vu le code du sport et notamment ses articles L.121-4, R.121-1 et R.121-2

Vu l'arrêté préfectoral n° DDCSPP-SG-2019-209 du 17 octobre 2019, portant subdélégation de signature de Monsieur INIZAN Dominique pour l'exercice des missions générales et techniques de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude ;

Vu l'article 3 de l'arrêté n° DDCSPP-SG-2019-209 du 17 octobre 2019, donnant subdélégation de signature pour les actes et documents relevant des attributions et compétences de services, à Madame SUDRIE Bénédicte, Cheffe du service Jeunesse et Sports,

Vu la demande d'agrément présentée par l'association : « **VITA PAUSE** »

ARRETE

ARTICLE 1

L'association : « **VITA PAUSE** », dont le siège social est situé : Mairie de Palaja, 4 rue Planal de Comuna, 11570 PALAJA, est agréée sous le n° **19-1017**, conformément aux dispositions des articles L.121-4, R.121-1 et R.121-2 du code du sport.

ARTICLE 2

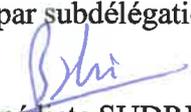
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations de l'Aude, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à l'association et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 26 novembre 2019

Pour la préfète de l'Aude,
et par subdélégation



Bénédicte SUDRIE

Cheffe du service Jeunesse et Sports

DIRECTION RÉGIONALE / DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des **coefficients de localisation** après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du CGI ;
- **les tarifs** sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale.

Situation du département de l'Aude

La CDVLLP n'a pas modifié les coefficients de localisation lors de sa réunion du 18/10/2019. **Aucune liste de parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation n'est donc publiée en 2019 pour les impositions 2020.**

En revanche, conformément aux dispositions de l'article 334 A de l'annexe II au CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2018 en date du 13/12/2018 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article 371 ter S de l'annexe II au CGI, la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur est publiée.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MONTPELLIER dans le délai de deux mois suivant leur publication.

Département de l'Aude

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris
pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts
pour les impositions 2020

Catégories	Tarifs 2020 (€/m ²)					
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6
ATE1	33,8	47,6	67,1	99,0	98,7	124,3
ATE2	34,3	43,6	59,4	91,0	91,2	114,5
ATE3	29,4	29,4	29,4	29,4	29,4	29,4
BUR1	97,5	110,2	128,5	128,3	153,3	182,5
BUR2	117,6	123,2	140,8	161,7	165,5	197,8
BUR3	110,2	115,7	134,7	139,9	160,1	191,4
CLI1	108,4	106,2	108,5	145,4	145,4	145,4
CLI2	49,7	49,3	49,4	66,6	66,6	66,6
CLI3	85,8	85,8	85,8	110,0	110,4	110,0
CLI4	87,9	90,5	87,9	132,3	132,3	132,3
DEP1	8,3	11,6	16,7	22,2	24,9	38,3
DEP2	35,2	43,0	57,7	76,4	85,9	132,0
DEP3	9,6	13,4	13,4	17,8	20,0	30,8
DEP4	20,4	34,8	34,7	39,6	44,5	68,4
DEP5	28,1	39,1	66,8	88,3	99,2	152,6
ENS1	36,6	36,6	36,6	106,3	106,3	106,3
ENS2	74,5	74,5	74,5	156,2	156,2	156,2
HOT1	70,0	101,0	111,7	164,0	206,8	356,2
HOT2	41,9	59,9	66,7	79,3	100,0	174,8
HOT3	40,9	52,2	56,0	74,1	93,6	162,6
HOT4	50,9	64,7	82,0	108,6	137,0	238,2
HOT5	21,7	27,7	35,0	46,6	58,4	101,5
IND1	21,7	30,8	37,8	49,6	51,9	51,9
IND2	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6
MAG1	52,4	94,2	124,2	153,9	199,3	366,1
MAG2	37,1	90,4	109,6	128,7	169,7	257,0
MAG3	78,7	129,8	229,4	291,5	466,0	468,1
MAG4	36,9	53,9	74,7	107,5	114,5	116,2
MAG5	37,9	55,1	78,4	118,1	123,9	126,0
MAG6	11,1	19,9	33,5	41,5	53,9	98,7
MAG7	50,5	90,2	96,4	176,2	231,3	305,8
SPE1	33,2	52,5	62,3	68,3	83,1	159,9
SPE2	31,8	43,6	55,7	61,2	66,3	118,2
SPE3	30,7	42,1	58,5	64,1	69,5	123,9
SPE4	0,8	1,1	1,3	1,4	1,5	2,7
SPE5	0,5	0,7	0,8	0,9	1,0	1,8
SPE6	44,5	70,3	78,0	118,8	144,5	213,0
SPE7	36,2	36,2	36,2	56,8	56,8	56,8